

DEMANDE DE DEROGATION
POUR ☐ **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
☐ **LA DESTRUCTION**
☒ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE**
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : M.TOUBOL Alain - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GRAND EST (EPFGE)
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : rue Robert Blum BP245
Commune : PONT-A-MOUSSON
Code postal 54701
Nature des activités : Requalification de friches industrielles, urbaines et militaires.
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	5 (effectif max)	Hibernation : 3 Pipistrelles communes (aire de repos) Estivage : 5 Pipistrelles communes (aire de repos)
<i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir	1 couple	1 couple de Rougequeue noir (un site de reproduction)

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☒
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : L'objectif des travaux est la dépollution et la déconstruction des bâtiments sur le site

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☐
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐
Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*	
Destruction des nids	☐
Destruction des oeufs	☐
Destruction des animaux	☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser : ☐ Par pièges létaux ☐ Préciser : ☐ Par capture et euthanasie ☐ Préciser : ☐ Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction	☐ Préciser :
D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores	☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques	☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir	☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒ Préciser : pose d'anti-retour sur les parpaings obstruant les fenêtres du bâtiment 3, réalisation des travaux de mai 2026 à décembre 2026	
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *	
Formation initiale en biologie animale	☒ Préciser : bureau d'étude en environnement
Formation continue en biologie animale	☒ Préciser : bureau d'étude en environnement
Autre formation.....	☐ Préciser :
F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION	
Préciser la période : les systèmes anti-retours seront installés entre le 1 ^{er} avril et le 15 mai. Les travaux débuteront après la mise en place de ces systèmes et la vérification de leur efficacité, soit du 15 mai à fin décembre 2026.	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION	
Région administrative : Grand Est Département : Aube Canton : Canton de Troyes 5 Commune : Troyes	
H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE	
Relâcher des animaux capturés ☐	Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐	Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir rapport annexé au CERFA.	
I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION	
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :	
.....	
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : par le maître d'ouvrage assisté d'un bureau d'étude en environnement	
* cocher les cases correspondantes	
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à le Votre signature